

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

22 January 1990

Doc. 6167

REPORT

**on refugees from countries
of Central and Eastern Europe¹**

(Rapporteur : Mr FUHRMANN, Austria, Socialist)

In 1989, refugees from Central and East European countries arriving in Council of Europe member countries represented the biggest population movement the continent has seen since the end of the second world war.

The Federal Republic of Germany alone has taken in some 700 000 people, Austria over 20 000 and Italy a number which cannot be established with any certainty because of illegal immigration. Furthermore, Hungary, which has applied to join the Council of Europe, has taken in over 25 000 Romanian refugees.

The legal status of these refugees and the impact of their arrival on the host countries vary considerably. However, in the short term, catering for them raises numerous logistical problems for the host countries, particularly as regards housing, and reduces their capacity for coping with asylum-seekers from other regions of the world.

Concrete measures are needed to cope with the problems stemming from the refugees' arrival and to establish a European refugee policy. For this purpose, the Assembly proposes that the Committee of Ministers organise a member states' ministerial conference to which Central and East European countries would be invited to participate on an equal basis.

The Council of Europe's Social Development Fund should be used to help countries receiving these refugees.

Reporting committee: Committee on Migration, Refugees and Demography.

1. See last page.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

22 janvier 1990

Doc. 6167

RAPPORT

**sur les réfugiés originaires
des pays d'Europe centrale et orientale¹**

(Rapporteur : M. FUHRMANN, Autriche, socialiste)

En 1989, les réfugiés arrivant des pays d'Europe centrale et orientale dans des pays membres du Conseil de l'Europe ont constitué le plus vaste mouvement de population que le vieux continent ait connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La République Fédérale d'Allemagne a reçu à elle seule près de 700 000 personnes, l'Autriche plus de 20 000 et l'Italie, un nombre difficile à préciser, car certains se trouvent en situation irrégulière. En outre, la Hongrie, pays candidat pour adhérer au Conseil de l'Europe, a reçu plus de 25 000 réfugiés roumains.

Le statut juridique de ces réfugiés et l'impact de leur arrivée sur les différents pays d'accueil varient considérablement. Cependant, à court terme, l'accueil de ces réfugiés pose à ces pays de nombreux problèmes logistiques, notamment en ce qui concerne le logement, et réduit de fait leur capacité d'accueillir des demandeurs d'asile venant d'autres régions du monde.

Des mesures concrètes s'avèrent nécessaires pour faire face aux problèmes résultant de l'arrivée des réfugiés ainsi que pour définir une politique européenne en matière de réfugiés. Dans ce but, l'Assemblée propose au Comité des Ministres de convoquer une conférence ministérielle des Etats membres à laquelle seraient également invités à participer, sur un pied d'égalité, les pays de l'Europe centrale et orientale.

Le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe devrait être utilisé pour venir en aide aux pays qui accueillent ces réfugiés.

Commission chargée du rapport: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

1. Voir dernière page.

I. Draft recommendation

presented by the Committee on Migration,
Refugees and Demography¹

The Assembly :

1. Notes that developments in Central and Eastern Europe have resulted in a massive movement of persons, often referred to as refugees, to member states of the Council of Europe ;
2. Observes that the Federal Republic of Germany, Austria, Hungary and, to a lesser extent, Italy are bearing the main burden of this movement ;
3. Considers that the effects of this movement will not remain confined to neighbouring countries, but will soon be felt in all Council of Europe member countries, thus calling for greater solidarity and burden-sharing ;
4. Considers that solidarity with persons coming from Central and Eastern Europe should not be at the expense of asylum-seekers from other parts of the world ;
5. Welcomes the end of the dictatorship in Romania, but notes that the stream of refugees to Hungary still continues ;
6. Welcomes the recent decision of the Bulgarian Government to put an end to the policy of forced assimilation which had pushed many members of the ethnic and Muslim minority to seek refuge in Turkey ;
7. Regrets that the modest request for assistance to refugees in Hungary, made by the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), has so far met with little response from traditional donor countries ;
8. Notes that political and economic reforms, including a scrupulous respect for the rights of national minorities in each country, can, to a large extent, avoid mass movements of people ;
9. Welcomes the recent loan granted by the Council of Europe's Social Development Fund to the Federal Republic of Germany to part-finance a housing programme for refugees of German origin, and considers that the Fund should also play an important role in assisting countries of Central and Eastern Europe ;
10. Unconditionally approves the creation of the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD) in so far as development assist-

¹. See last page.

I. Projet de recommandation

présenté par la commission des migrations,
des réfugiés et de la démographie¹

L'Assemblée :

1. Note que les changements en Europe centrale et orientale sont à l'origine d'un déplacement massif de personnes, souvent désignées comme des réfugiés, vers des Etats membres du Conseil de l'Europe ;
2. Constate que ce sont la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et, dans une moindre mesure, l'Italie qui supportent la charge la plus importante de ce déplacement ;
3. Considère que les conséquences de ce déplacement n'affecteront pas exclusivement les pays voisins, mais ne tarderont pas à être ressenties dans tous les pays membres du Conseil de l'Europe, exigeant, par conséquent, une solidarité accrue et un partage de la charge ;
4. Considère que la solidarité à l'égard de personnes venant d'Europe centrale et orientale ne doit pas s'exercer au détriment de demandeurs d'asile d'autres régions du monde ;
5. Se félicite de la fin de la dictature en Roumanie, mais constate que le flux de réfugiés vers la Hongrie n'a pas cessé ;
6. Se félicite de la récente décision du Gouvernement bulgare de mettre fin à la politique d'assimilation forcée qui avait incité de nombreux membres de la minorité ethnique et musulmane à chercher refuge en Turquie ;
7. Regrette que peu de suites aient été données jusqu'à présent par les pays donateurs traditionnels à la modeste demande d'aide pour les réfugiés en Hongrie, formulée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) ;
8. Constate que des réformes politiques et économiques, ainsi que le respect scrupuleux des droits des minorités nationales dans chaque pays, permettent, dans une large mesure, d'éviter les déplacements massifs de personnes ;
9. Se félicite du récent prêt accordé par le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe à la République Fédérale d'Allemagne pour le financement partiel d'un programme de logements en faveur des réfugiés d'origine allemande, et considère que le Fonds devrait jouer un rôle important aussi en matière d'aide aux pays d'Europe centrale et de l'Est ;
10. Approuve sans réserve la création de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) dans la mesure où l'aide au

¹. Voir dernière page.

ance also constitutes one of the most effective means of reducing migration from countries of Central and Eastern Europe,

11. Recommends that the Committee of Ministers :

i. organise, as soon as possible, a ministerial conference on problems relating to refugees in Europe, with a view to taking concrete measures on standards and policies, as well as on assistance to countries bearing the main burden ;

ii. invite Central and East European non-member states to participate on an equal basis in such a conference ;

iii. invite Hungary to become a member of the Council of Europe's Social Development Fund ;

iv. invite other Central and East European states, which have not yet applied for membership of the Council of Europe, to consider the possibility of becoming associated members of the Social Development Fund ;

v. invite the governments of member states of the fund to increase its capital, in order to undertake activities in Central and Eastern Europe ;

vi. call upon member states to give a positive reply to UNHCR's request for assistance to refugees in Hungary.

II. Explanatory memorandum

presented by Mr FUHRMANN

I. Introduction

1. On 9 May 1989, the Assembly adopted Recommendation 1106 (1989) on the reception and settlement in the Federal Republic of Germany of refugees and resettlers of German origin coming from countries in Central and Eastern Europe. Since other Council of Europe member states were also faced with the arrival on their territory of refugees from Central and Eastern Europe, Assembly Order No. 445 (1989) instructed the committee to report on this matter.

2. Since that day, developments in Eastern Europe have reached a historical dimension, perhaps best symbolised on 9 November 1989 by the opening of the Berlin Wall. The democratisation process in Poland and Hungary spread to the German Democratic Republic (GDR), Czechoslovakia, Bulgaria and has now apparently begun in Romania after the dramatic events of December 1989. Only Albania still maintains Stalinist rule.

développement constitue aussi un des moyens les plus efficaces pour atténuer les migrations provenant des pays d'Europe centrale et orientale,

11. Recommande au Comité des Ministres :

i. d'organiser, dès que possible, une conférence ministérielle sur les problèmes des réfugiés en Europe, en vue d'adopter des mesures concrètes en matière de normes et de politiques, ainsi que d'assistance aux pays qui supportent la charge la plus importante ;

ii. d'inviter les Etats non membres d'Europe centrale et orientale à participer, sur une base d'égalité, à une telle conférence ;

iii. d'inviter la Hongrie à adhérer au Fonds de développement social du Conseil de l'Europe ;

iv. d'inviter d'autres Etats d'Europe centrale et orientale, qui n'ont pas encore demandé à adhérer au Conseil de l'Europe, à examiner la possibilité de devenir membres associés du Fonds de développement social ;

v. d'inviter les gouvernements des Etats membres du fonds à augmenter le capital de celui-ci, afin d'entreprendre des activités en Europe centrale et orientale ;

vi. d'inviter les Etats membres à donner une suite favorable à la demande d'aide aux réfugiés en Hongrie formulée par le HCNUR.

II. Exposé des motifs

présenté par M. FUHRMANN

I. Introduction

1. Le 9 mai 1989, l'Assemblée a adopté la Recommandation 1106 (1989) relative à l'accueil et à l'établissement en République Fédérale d'Allemagne de réfugiés et de réinstallés d'origine allemande en provenance de pays de l'Europe centrale et de l'Est. D'autres Etats membres du Conseil de l'Europe étant confrontés aux problèmes posés par l'arrivée sur leur territoire de réfugiés originaires des pays de l'Europe centrale et de l'Est, l'Assemblée a chargé la commission, dans sa Directive n° 445 (1989), de faire rapport sur cette question.

2. Depuis lors, l'évolution de la situation en Europe orientale a pris une dimension historique, dont le meilleur symbole est peut-être l'ouverture du mur de Berlin le 9 novembre 1989. Le processus de démocratisation en Pologne et en Hongrie s'est étendu à la République Démocratique Allemande (RDA), à la Tchécoslovaquie, à la Bulgarie et semble maintenant avoir commencé en Roumanie après les dramatiques événements de décembre

Despite considerable difficulties, the Soviet Union continues on the road of *glasnost* and *perestroïka*.

3. The abolition of travel restrictions in Poland and Hungary enabled many citizens of these countries to travel West. The opening of, first, the Hungarian and, subsequently, the Czech borders led thousands of German Democratic Republic citizens to leave their country via this route for the Federal Republic of Germany. Meanwhile, repression in Romania forced thousands to seek refuge in Hungary and Austria (see Recommendation 1114 (1989) on the situation of minorities in Romania). Hundreds of thousands of Bulgarian Muslims left their country for Turkey (see Resolution 927 (1989) on the situation of the ethnic and Muslim minority in Bulgaria). Meanwhile, the flow of asylum-seekers from other parts of the world continued. Europe is now witnessing the largest movement of people since the aftermath of World War II.

4. This report will deal first of all with the situation in the most affected European country, the Federal Republic of Germany. In addition, the situation in other particularly affected countries will be examined, as well as the spill-over effects on the whole of Western Europe. Since the Assembly instructed this committee in Resolution 927 (1989) to prepare a special report on the situation of refugees in Turkey, this matter is left aside here. The term "refugees" used in the title calls for some clarification. Strictly speaking, "refugees" in the legal sense are only those people who meet the requirements of the 1951 Geneva Convention relating to the Status of Refugees and its 1967 Protocol. Furthermore, in many European countries, the term is also used to describe people who, having been forced to leave their country, have obtained permission to stay on humanitarian grounds (*de facto* refugees). In the Federal Republic of Germany, transferees and resettlers are not covered by either of these criteria, since they have a constitutional right to obtain German citizenship and reside in the country. Since they are, nevertheless, often referred to as refugees by the media, the title is to be understood as covering their situation as well.

II. The situation in Council of Europe member states

a. The Federal Republic of Germany

5. The legal framework and terminology applicable to refugees of German origin have already been set out in the report of Mrs Hennicot-Schoepges (Doc. 6039), which formed the basis of Recommendation 1106 (1989). The two main

1989. Seule l'Albanie continue de vivre sous un régime stalinien. Malgré des difficultés considérables, l'Union Soviétique progresse sur la voie de la *glasnost* et de la *perestroïka*.

3. En Pologne et en Hongrie, la suppression des restrictions au voyage a permis à de nombreux citoyens de ces pays de se rendre à l'Ouest. L'ouverture de la frontière hongroise puis de la frontière tchèque a permis à des milliers de citoyens de la République Démocratique Allemande de quitter leur pays par cette voie pour la République Fédérale d'Allemagne. Entre-temps, la répression qui sévit en Roumanie a contraint des milliers de personnes à chercher refuge en Hongrie et en Autriche (voir Recommandation 1114 (1989) relative à la situation des minorités en Roumanie). Des centaines de milliers de musulmans bulgares ont quitté leur pays pour la Turquie (voir Résolution 927 (1989) relative à la situation de la minorité ethnique et musulmane en Bulgarie). En même temps, l'afflux de demandeurs d'asile en provenance d'autres régions du monde se poursuit. L'Europe assiste aujourd'hui au plus vaste mouvement de personnes depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

4. Dans le présent rapport, il sera d'abord question de la situation dans le pays européen le plus touché, la République Fédérale d'Allemagne. Ensuite seront examinées la situation dans d'autres pays particulièrement touchés, ainsi que les répercussions du phénomène sur l'ensemble de l'Europe occidentale. Dans sa Résolution 929 (1989), l'Assemblée ayant chargé la commission de préparer un rapport spécial sur la situation des réfugiés en Turquie, ce point est laissé ici de côté. Le terme «réfugiés» employé dans le titre appelle quelques éclaircissements. Juridiquement, le mot «réfugiés» désigne uniquement les personnes qui remplissent les conditions établies dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, et dans son Protocole de 1967. En outre, dans beaucoup de pays européens, ce terme désigne aussi les personnes qui, contraintes de quitter leur pays d'origine, ont obtenu une autorisation de séjour sur leur territoire pour des raisons humanitaires (réfugiés *de facto*). En République Fédérale d'Allemagne, les personnes déplacées et réinstallées ne sont couvertes par aucun de ces critères, puisqu'elles ont le droit constitutionnel d'obtenir la citoyenneté allemande et de résider dans le pays. Néanmoins, elles sont souvent apparentées à des réfugiés dans les médias et ce terme doit donc couvrir leur situation.

II. La situation dans les pays membres du Conseil de l'Europe

a. République Fédérale d'Allemagne

5. Le cadre juridique et la terminologie applicable aux réfugiés d'origine allemande ont déjà été exposés dans le rapport de M^{me} Hennicot-Schoepges (Doc. 6039), qui a servi de base à la Recommandation 1106 (1989). Les deux principa-

categories are "Transferees" (*Übersiedler*): Germans from the German Democratic Republic or East Berlin who have left these territories with permission from the authorities there and have moved to the territory of the Federal Republic. They include political prisoners whose freedom was purchased; "resettlers" (*Aussiedler*): German citizens or ethnic Germans who were resident prior to 8 May 1945 in the East German territories currently under foreign administration or in Poland, the Soviet Union, Czechoslovakia, Hungary, Romania, Yugoslavia, Gdańsk, Estonia, Latvia, Lithuania, Bulgaria, Albania or China and left these countries after general expulsion measures were completed (Article 1, paragraph 2, item 3, Federal Expellees Act).

6. Much additional information was gathered during the Rapporteur's visit, together with the Sub-Committee on Refugees, to Bonn and the transit camps in Friedland and Giessen on 7 and 8 November 1989.

7. Already in September 1989, over 235 000 resettlers had come, exceeding the total for 1988. In total, about 370 000 resettlers arrived in 1989.

8. After the opening of the Hungarian border for German Democratic Republic citizens on 11 September 1989, the number of transferees rose dramatically: nearly 60 000 German Democratic Republic citizens had used this opportunity to leave their country by the end of October. During that month, special trains from Prague and Warsaw brought another 15 000 transferees to the Federal Republic of Germany. When the Sub-Committee on Refugees visited the transit camps of Friedland and Giessen on 7 and 8 November 1989, several hundred transferees were coming every hour via the Czech border, which had been opened on 4 November 1989.

9. Despite considerable logistical problems, the Federal Republic of Germany authorities, at national, regional and local level, with the help of many volunteers and NGOs, are able to provide proper care for all these people upon their arrival. After a short registration period, in order to establish their nationality, the newly arrived are able to leave for the different *Länder*. A welcoming sum of 200 DM is given to all.

10. The opening of the inter-German border and the accompanying political changes in the German Democratic Republic reduced the flow of transferees to about 1 000 people per day. However, the 300 000 transferees that have settled in the Federal Republic of Germany since July 1989 show little desire to return to the German Democratic Republic. Only around 400 people confirmed their willingness to do so by the end of November 1989.

les catégories sont les «transférés» (*Übersiedler*): Allemands de la République Démocratique Allemande ou de Berlin-Est ayant quitté ces territoires avec l'autorisation des autorités compétentes pour se rendre sur le territoire de la République fédérale. Parmi eux figurent des prisonniers politiques dont la liberté a été rachetée; les «réinstallés» (*Aussiedler*): citoyens allemands ou d'origine allemande résidant avant le 8 mai 1945 sur les territoires allemands de l'Est actuellement sous administration étrangère ou en Pologne, Union Soviétique, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Yougoslavie, Danzig, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Albanie ou Chine, ou ayant quitté ces pays sous l'effet de mesures générales d'expulsion (article 1, paragraphe 2, point 3, loi fédérale sur les expulsés).

6. Une masse d'informations supplémentaires a été recueillie par le rapporteur et la sous-commission des réfugiés durant leur visite à Bonn et dans les camps de transit de Friedland et Giessen, les 7 et 8 novembre 1989.

7. Dès septembre 1989, les chiffres de 1988 étaient dépassés avec plus de 235 000 réinstallés. Au total, environ 370 000 réinstallés sont arrivés en 1989.

8. Depuis l'ouverture de la frontière hongroise aux citoyens est-allemands, le 11 septembre 1989, le nombre des transférés a augmenté considérablement: près de 60 000 citoyens est-allemands ont profité de cette occasion pour quitter leur pays avant la fin du mois d'octobre. Au cours de ce même mois, des trains spéciaux en provenance de Prague et de Varsovie ont conduit 15 000 autres transférés en République Fédérale d'Allemagne. Lorsque la sous-commission des réfugiés a visité les camps de transit de Friedland et Giessen, les 7 et 8 novembre 1989, plusieurs centaines de transférés arrivaient toutes les heures via la frontière tchèque, qui avait été ouverte le 4 novembre 1989.

9. Malgré d'énormes problèmes logistiques, les autorités fédérales, que ce soit au niveau national, régional ou local, aidées de nombreux bénévoles et d'ONG, parviennent à assurer des conditions d'accueil satisfaisantes à toutes ces personnes. Après de courtes formalités d'enregistrement visant à établir leur nationalité, les arrivants peuvent quitter les camps pour les différents *Länder*. Une somme de bienvenue de 200 deutsche marks est offerte à chacun.

10. L'ouverture de la frontière interallemande et les changements politiques survenus entre-temps en République Démocratique Allemande ont réduit l'afflux de transférés à environ 1 000 personnes par jour. Cependant, les 300 000 transférés qui se sont établis en République fédérale depuis juillet 1989 ne manifestent guère le désir de rentrer en République Démocratique Allemande. 400 personnes seulement étaient résolues à y retourner avant la fin de novembre 1989.

11. Considerable solidarity is being shown by the people in the Federal Republic of Germany towards these transferees. As regards resettlers, it must be noted however that those from Poland, generally speaking no, or only a little, German, clearly encounter less sympathy than those from the Soviet Union, who speak much better German. Polish resettlers also seem to have a poor image.

12. The main problem in the short and medium term is housing. In this context, it is noted with concern that the solidarity shown towards transferees and, although to a lesser extent, resettlers appears to be at the expense of asylum-seekers from other parts of the world. With a very high demand for housing, the willingness to make this available to asylum-seekers is waning. Countries like the Netherlands are already registering an increase in asylum-seekers who have not been able to be received in the Federal Republic of Germany.

13. As already stated at the outset, resettlers and transferees are commonly referred to as refugees, but do not fall within either the Geneva Convention definition or the humanitarian definition of this term. With the increasing improvement of the situation in Eastern and Central Europe, the humanitarian necessity for their reception is gradually being reduced. Still, constitutional guarantees are unlikely to provide the only motive for their admission in future, in view of the economic interests at stake.

14. According to a statement made to the press on behalf of the Federal Government by Minister Klein, the German Economic Institute expects considerable benefits for the Federal Republic of Germany's economy, since the majority of the transferees are young, well-trained and mobile. The unfavourable demographic development caused by one of the world's lowest birth rates is to a considerable extent compensated. The relative shortage of skilled labour will disappear. There will be spending, growth and employment impulses for the economy and additional tax revenues. These are but a few examples of such benefits. The aggregate effect of the settlement of transferees is estimated at a GNP increase of 84 thousand million Deutschmarks (that is over 4%) by the year 2000, 60 thousand million of which would already be available by 1993. There is some disagreement as to what extent this analysis also applies to resettlers.

15. The authorities of the Federal Republic of Germany have however stressed on various occasions that they do not wish to encourage resettlers and transferees to come, but prefer to see the adoption of local solutions.

11. La population de la République fédérale a fait preuve d'une très grande solidarité envers ces transférés. En ce qui concerne les réinstallés, en revanche, il faut noter que ceux venant de Pologne ne parlant que peu ou pas l'allemand ont rencontré beaucoup moins de sympathie que ceux venant d'Union Soviétique, qui connaissent beaucoup mieux l'allemand. Les réinstallés polonais semblent d'ailleurs assez mal considérés.

12. Le principal problème à court et à moyen terme est celui du logement. A cet égard, il convient de noter avec préoccupation que la solidarité témoignée aux transférés et, dans une moindre mesure, aux réinstallés semble se manifester aux dépens des demandeurs d'asile originaires d'autres parties du monde. En raison de la très forte demande de logements, les autorités paraissent de moins en moins disposées à mettre des logements à la disposition des demandeurs d'asile. Certains Etats, comme les Pays-Bas, enregistrent déjà une augmentation des demandeurs d'asile qui ne peuvent être accueillis en République fédérale.

13. Comme il est indiqué au début, les réinstallés et les transférés sont couramment qualifiés de réfugiés, mais ils n'entrent ni dans la définition de la Convention de Genève, ni dans la définition humanitaire de ce terme. Avec l'amélioration constante de la situation en Europe centrale et orientale, la nécessité humanitaire de leur accueil perd progressivement de sa force. Cependant, les garanties constitutionnelles ne seront sans doute pas le seul motif de leur admission dans l'avenir, eu égard aux intérêts économiques en jeu.

14. Selon une déclaration du ministre, M. Klein, faite à la presse au nom du Gouvernement fédéral, l'Institut économique allemand s'attend à des bénéfices considérables pour l'économie de la République fédérale, car la majorité des transférés sont jeunes, bien formés et mobiles. L'évolution démographique défavorable qui résulte de l'un des taux de natalité les plus faibles du monde se trouve dans une très large mesure compensée. La pénurie relative de main-d'œuvre qualifiée va disparaître. L'augmentation de la consommation, de la croissance et de l'emploi va stimuler l'économie et accroître les recettes fiscales. Ce ne sont là que des exemples. Les effets cumulés de l'établissement des transférés devraient, selon les estimations, accroître le PNB de 84 millions de deutsche marks, c'est-à-dire de plus de 4 % d'ici l'an 2000, dont 60 millions dès 1993. Tout le monde n'est pas d'accord sur la mesure dans laquelle cette analyse s'applique aussi aux réinstallés.

15. Les autorités de la République fédérale ont cependant souligné en diverses occasions qu'elles ne souhaitaient pas encourager la venue de réinstallés et de transférés, mais préféraient l'adoption de solutions locales.

b. *Austria*

16. In spring 1989, Hungary dismantled the barbed wire along its frontier with Austria. As a result, the number of asylum-seekers in Austria rose: by the end of October 1989, the total number for 1988 (15 000) had already been exceeded. Around 20 000 asylum-seekers are expected this year. A strong influx of Romanian refugees of Hungarian origin was registered before the events of December 1989 in Romania. It is now feared that many people linked to the former dictatorship will try to escape to Austria. The open border also appears to be used by criminal organisations (*Schlepper*) trying to bring illegal immigrants (for example from the Philippines) into Austria.

17. These organisations are also very active in respect of Turkish citizens travelling by air to Vienna (around 300 per day). In cases where entry is refused, an asylum request is promptly made. As most of these Turkish citizens intend to travel on to the Federal Republic of Germany and Switzerland, the Austrian authorities co-operate closely with these two countries in fighting these criminal organisations.

18. As already stated above (paragraph 8), after the opening of the Hungarian border with Austria, German Democratic Republic citizens fled their country via this route. As they immediately moved on to the Federal Republic of Germany, these people did not add to the number of refugees in Austria.

19. The easing of travel regulations in Bulgaria, however, did lead to an increase in the number of asylum-seekers from that country, most of them from the Muslim minority.

20. The transit of Soviet citizens of Jewish origin is also of considerable importance: in 1988 over 20 000 of these people passed through Austria. The Austrian authorities do not exclude the possibility of a flow of refugees from the Soviet Union through Hungary and Czechoslovakia in the near future.

21. By the end of September 1989, the main groups of asylum-seekers received in Austria that year according to their nationality were Romanians (nearly 5 000), Czechoslovaks (over 2 000), Poles (nearly 2 000) and Turks (about 1 400). Only small numbers of asylum-seekers wishing to move on are accepted by other states, mainly the United States, Canada and Australia. Other European countries hardly accept any asylum-seekers via Austria.

22. Asylum-seekers are housed in five reception camps, the main one being Traiskirchen,

b. *Autriche*

16. Au printemps 1989, la Hongrie a démantelé les barbelés qui matérialisaient sa frontière avec l'Autriche. Il en a résulté une augmentation du nombre des demandeurs d'asile en Autriche: à la fin d'octobre 1989, le chiffre global de 1988 (15 000) était déjà dépassé. Environ 20 000 demandeurs d'asile sont attendus cette année. Avant les événements de décembre 1989 en Roumanie, un afflux important de réfugiés roumains d'origine hongroise a été enregistré. Maintenant la crainte existe que de nombreuses personnes liées à l'ancienne dictature chercheront à fuir vers l'Autriche. Il semble aussi que des organisations criminelles (*Schlepper*) ont profité de l'ouverture de la frontière pour tenter d'introduire en Autriche des immigrants en situation irrégulière (par exemple en provenance des Philippines).

17. Ces organisations s'occupent aussi très activement des citoyens turcs qui arrivent à Vienne par avion (environ 300 par jour). Lorsque l'entrée leur est refusée, une demande d'asile est aussitôt déposée. Etant donné que la plupart de ces citoyens turcs veulent se rendre en République Fédérale d'Allemagne et en Suisse, les autorités autrichiennes coopèrent étroitement avec ces deux pays pour lutter contre ces organisations criminelles.

18. Comme indiqué plus haut (paragraphe 8), dès l'ouverture de la frontière hongroise avec l'Autriche, les citoyens de la République Démocratique Allemande ont fui leur pays par cette route. Etant donné qu'ils se rendaient immédiatement en République fédérale, leur nombre ne s'est pas ajouté à celui des réfugiés en Autriche.

19. Les formalités de voyage ayant été assouplies en Bulgarie, le nombre des demandeurs d'asile originaires de ce pays a augmenté, la plupart appartenant à la minorité musulmane.

20. Le transit des citoyens soviétiques d'origine juive est aussi considérable: en 1988, plus de 20 000 de ces personnes sont passées par l'Autriche. Les autorités autrichiennes n'excluent pas la possibilité de voir affluer dans un proche avenir, via la Hongrie et la Tchécoslovaquie, des réfugiés d'Union Soviétique.

21. A la fin de septembre 1989, les principaux groupes de demandeurs d'asile accueillis en Autriche cette année étaient, par nationalité, Roumains (près de 5 000), Tchèques (près de 2 000), Polonais (environ 2 000) et Turcs (environ 1 400). Seul un petit nombre de demandeurs d'asile souhaitant poursuivre leur route sont acceptés par d'autres Etats, essentiellement les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. Les autres pays européens n'acceptent pratiquement pas de demandeurs d'asile arrivant via l'Autriche.

22. Les demandeurs d'asile sont logés dans cinq camps d'accueil, dont le plus grand, celui de

which can take 1 500 people. Over 300 hotels also house asylum-seekers. The percentage of recognised refugees is relatively high, around 20%. However, there appears to be a growing feeling that many East European refugees could now safely return to their countries of origin. To those that are not recognised, a possibility to integrate is offered. The main problem is that many asylum-seekers do not wish to integrate, but want to move to other countries instead. This, however, is often not possible.

c. *Italy*

23. After the great increase in the arrival of asylum-seekers in 1987, mainly coming from Poland, the situation, according to official statistics, has returned to normal. Political developments in Poland appear to be the main reason for this. On 30 September 1989, there were around 2 000 asylum-seekers at the charge of the Ministry of the Interior. At the same time, however, there were an estimated 500 000 illegal immigrants in Italy. It is unclear how many of them came from Central and Eastern Europe but, in the small beach resort of Ladispoli (near Rome) alone, some press articles claim the presence of between 6 000 and 8 000 Soviet citizens. These people apparently do not wish to remain in Italy, but are waiting for an opportunity to leave for the United States.

d. *Turkey*

24. As stated above, the situation of refugees in Turkey will be dealt with in a special report that will be prepared on the basis of information to be obtained during the planned visit of the Sub-Committee on Refugees to Turkey.

III. The situation in other European states

a. *Hungary*

25. The committee met in Budapest and Pécs from 30 October to 1 November 1989. On this occasion, which was the first regular meeting of an Assembly committee in an East European country, detailed information on the refugee problem in Hungary was received.

26. Early in 1988, Hungary was confronted with an unprecedented situation: the arrival of refugees from another member state of the Warsaw Treaty organisation (Warsaw Pact), Romania. Initially coming as legal visitors, they were considered to require only temporary settlement. The continued repression in Romania, however, especially of the Hungarian minority, made it clear that these people would not wish to return. As the Romanian authorities began to withdraw travel documents, an increasing number of refugees fled via the so-called "green border", the forests and fields along the Hungarian-Romanian frontier. By

Traiskirchen, peut abriter 1 500 personnes. Plus de 300 hôtels accueillent aussi des demandeurs d'asile. Le pourcentage de réfugiés officiels est relativement élevé, environ 20 %. Cependant, le sentiment commence à se développer que de nombreux réfugiés est-européens pourraient retourner en toute sécurité dans leur pays d'origine. Quant aux réfugiés qui ne sont pas officiellement reconnus, une possibilité de s'intégrer leur est offerte. Le principal problème est que beaucoup de demandeurs d'asile souhaitent, non pas s'intégrer, mais se rendre dans d'autres pays. Bien souvent, cela n'est pas possible.

c. *Italie*

23. Les chiffres officiels montrent que depuis l'arrivée massive en 1987 de demandeurs d'asile venant essentiellement de Pologne, la situation est redevenue normale, essentiellement grâce aux changements politiques survenus en Pologne. Le 30 septembre 1989, environ 2 000 demandeurs d'asile étaient à la charge du ministère de l'Intérieur. En même temps toutefois, on estimait à 500 000 le nombre d'immigrants en situation irrégulière. On ne sait pas combien viennent d'Europe centrale et de l'Est, mais rien que dans les petites stations balnéaires de Ladispoli (près de Rome) la presse a signalé la présence de 6 000 à 8 000 citoyens soviétiques. Ces personnes ne semblent pas vouloir rester en Italie, mais attendent une occasion de quitter le pays pour les Etats-Unis.

d. *Turquie*

24. Comme signalé précédemment, la situation des réfugiés en Turquie sera traitée dans un rapport particulier qui sera préparé sur la base des informations qui seront recueillies lors de la visite que la sous-commission des réfugiés doit effectuer en Turquie.

III. La situation dans d'autres pays européens

a. *Hongrie*

25. La commission s'est réunie à Budapest et Pécs du 30 octobre au 1^{er} novembre 1989. A cette occasion, qui était la première réunion régulière d'une commission de l'Assemblée dans un pays de l'Est, des informations détaillées sur le problème des réfugiés en Hongrie lui ont été communiquées.

26. Au début de 1988, la Hongrie a été confrontée à une situation sans précédent: l'arrivée de ressortissants d'un autre Etat membre du Pacte de Varsovie, la Roumanie. Venus en qualité de visiteurs réguliers, leur séjour ne devait être que temporaire. La répression continuant de sévir en Roumanie, surtout à l'égard de la minorité hongroise, ces personnes ont clairement manifesté leur souhait de ne pas retourner dans leur pays. Comme les autorités roumaines commençaient à retirer les documents de voyage, un nombre croissant de citoyens roumains ont entrepris de fuir à travers ce que l'on appelle la «frontière verte», c'est-à-dire les

the end of October 1989, well over 25 000 Romanians had come to Hungary, and continued to arrive at a rate of over a thousand per month. The events of December 1989 appear to have halted this movement. It is unclear how many Romanian refugees wish to return to their country.

27. About 60% of these people are of Hungarian origin, 20% of Romanian origin and about 5% of German origin. The remainder are of various origins. Persons belonging to this last group often wished to move on to other countries: about 2 500 had been able to do so by October 1989.

28. As a result of the attitude of the Romanian authorities towards the Hungarian minority, relations with Hungary strongly deteriorated and became virtually non-existent. The overthrow of the Ceauşescu dictatorship in December 1989 appears to have opened the way to close co-operation between the two countries in the future.

29. Although initially the Hungarian population warmly welcomed refugees from Romania, this enthusiasm subsequently waned because of the increasingly difficult economic situation and the rising number of refugees. Housing is the main problem, especially in the Budapest area, where over 40% of all refugees are settled. The Hungarian Red Cross and the Churches are playing an essential role in providing care.

30. Hungary's minority policies have been considered as exemplary. Although problems are expected with regard to its gypsy population, other minorities, and especially the German one, have clearly indicated their desire to remain in Hungary.

31. In line with the reforms taking place and in order to contribute more effectively towards a resolution of its refugee problem, Hungary acceded on 14 March 1989 to the 1951 United Nations Convention relating to the Status of Refugees and its 1967 Protocol. In November 1989, the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) opened an office in Budapest. UNHCR has established a five million United States dollars programme for Romanian refugees in Hungary and has asked traditional donor countries for financial assistance, but so far this appeal has met with little response.

32. On 16 November 1989, the Hungarian Foreign Minister officially requested his country's admission to the Council of Europe. Such membership would, *inter alia*, facilitate Hungary's becoming a member of the Council of Europe's Social Development Fund and thus enable it to benefit from the fund's assistance.

forêts et les champs qui bordent la frontière roumano-hongroise. A la fin d'octobre 1989, plus de 25 000 Roumains étaient arrivés en Hongrie et d'autres continuaient d'affluer au rythme de plus d'un millier par mois. Les événements de décembre 1989 semblent avoir arrêté ce mouvement. Il est difficile de savoir combien de réfugiés roumains souhaitent retourner dans leur pays.

27. Environ 60 % de ces réfugiés sont d'origine hongroise, 20 % d'origine roumaine et 5 % d'origine allemande. Le reste est d'origine diverse. Pour la plupart, les personnes relevant de cette dernière catégorie souhaitent se rendre dans d'autres pays: environ 2 500 y étaient parvenues en octobre 1989.

28. En raison de l'attitude des autorités roumaines vis-à-vis de la minorité hongroise, les relations avec la Hongrie s'étaient fortement détériorées au point de devenir pratiquement inexistantes. La chute de la dictature de Ceauşescu, en décembre 1989, semble avoir ouvert la voie à une étroite coopération, à l'avenir, entre les deux pays.

29. Bien qu'au début la population hongroise accueillait chaleureusement les réfugiés provenant de Roumanie, cet enthousiasme serait maintenant en train de faiblir à mesure qu'augmentent les difficultés économiques et le nombre des réfugiés. Le problème principal est celui du logement, surtout dans la région de Budapest où sont établis plus de 40 % des réfugiés. La Croix-Rouge hongroise et les Eglises jouent un rôle essentiel en matière d'assistance.

30. La politique de la Hongrie à l'égard des minorités a été considérée comme exemplaire. Il y a parfois des problèmes en ce qui concerne la population tzigane mais d'autres minorités, en particulier la minorité allemande, ont clairement manifesté leur volonté de rester en Hongrie.

31. Dans la ligne des réformes en cours et pour tenter de résoudre plus efficacement son problème de réfugiés, la Hongrie a adhéré le 14 mars 1989 à la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. En novembre 1989, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) a ouvert un bureau à Budapest. Le HCNUR a mis sur pied un programme de cinq millions de dollars des États-Unis pour les réfugiés roumains en Hongrie et a demandé aux pays donateurs traditionnels une aide financière, mais jusqu'ici cet appel est resté vain.

32. Le 16 novembre 1989, le Premier ministre hongrois a officiellement demandé l'adhésion de son pays au Conseil de l'Europe. Cette adhésion permettrait à la Hongrie de devenir membre du Fonds de développement social du Conseil de l'Europe plus facilement et de bénéficier par conséquent de l'assistance du fonds.

b. Yugoslavia

33. Small numbers of Romanian refugees crossed the heavily guarded border with Yugoslavia, swimming across the Danube.

IV. Conclusions and proposals

34. Refugees coming from Eastern and Central Europe to member states of the Council of Europe constitute the largest movement of people the old Continent has witnessed since the aftermath of World War II. The Federal Republic of Germany alone may well receive nearly 700 000 of them this year.

35. The legal status of such refugees and their impact on the different receiving countries vary considerably. Although the Federal Republic of Germany receives by far the largest number in absolute terms, almost all of them are entitled to citizenship under the Federal Republic's Basic Law. They cannot be considered either *de jure* or *de facto* refugees. Rather than being a liability, their arrival is expected to give a boost to the Federal Republic's economy. Nevertheless, in the short term, the reception of such a large number of people poses logistical problems, especially as regards housing, and clearly limits the Federal Republic's capacity to receive refugees from other parts of the world.

36. Austria receives a relatively high number of refugees because of its geographical location and historical links. Its policy is to integrate refugees on its territory, but it encounters little help from other European countries in respect of those persons who, instead of integrating, wish to move on.

37. Italy finds itself with a large number of illegal immigrants, a certain percentage of whom comes from Central and Eastern Europe. In the absence of reliable statistical data, it is difficult to assess the magnitude of the problem. It is clear, however, that a considerable number of the refugees that have arrived from Central and Eastern Europe regard Italy as a transit country on their way to other destinations. The duration of their stay there, however, depends on the permission to enter other countries (apparently, mostly the United States), which is often not forthcoming.

38. Other member states of the Council of Europe, although perhaps at present receiving few if any refugees from Central and Eastern Europe, are bound to feel the effects of their movement sooner or later: asylum-seekers from other parts of the world that would otherwise have been received in the Federal Republic of Germany are already beginning to look for other destinations. In view of the developments in Central and Eastern Europe,

b. Yougoslavie

33. Un petit nombre de réfugiés roumains ont franchi la frontière yougoslave sévèrement gardée, en traversant le Danube à la nage.

IV. Conclusions et propositions

34. Les réfugiés arrivant de pays d'Europe centrale et orientale dans des pays membres du Conseil de l'Europe constituent le plus vaste mouvement de population que le vieux continent ait connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale. A elle seule, la République Fédérale d'Allemagne aura reçu près de 700 000 d'entre eux cette année.

35. Le statut juridique de ces réfugiés et l'impact de leur arrivée sur les différents pays d'accueil varient considérablement. La République fédérale reçoit, de loin, en chiffres absolus, le plus grand nombre de réfugiés, mais la plupart d'entre eux ont droit à la citoyenneté allemande en vertu de la loi fondamentale de la République fédérale. Ils ne peuvent être considérés comme des réfugiés ni de droit ni de fait. Plutôt qu'une charge, leur arrivée devrait donner une impulsion à l'économie de la République fédérale. A court terme, cependant, l'accueil d'un si grand nombre de personnes pose des problèmes logistiques, notamment en ce qui concerne le logement, et réduit évidemment la capacité de la République fédérale d'accueillir des réfugiés venant d'autres régions du monde.

36. L'Autriche reçoit un nombre relativement élevé de réfugiés du fait de sa situation géographique et de ses liens historiques. Elle a pour politique d'intégrer les réfugiés sur son territoire, mais elle ne reçoit aucune aide des autres pays européens pour les personnes qui, au lieu de s'intégrer, souhaitent partir ailleurs.

37. L'Italie se retrouve avec un grand nombre d'immigrants en situation irrégulière, dont un certain pourcentage est originaire d'Europe centrale et orientale. En l'absence de données statistiques fiables, il est difficile d'évaluer l'ampleur du problème. Il est clair, cependant, qu'un nombre considérable de ces réfugiés d'Europe centrale et orientale considèrent l'Italie comme un pays de transit sur leur route vers d'autres destinations. La durée de leur séjour dépend toutefois de l'autorisation d'entrée dans ces autres pays (essentiellement, semble-t-il, les Etats-Unis), qui, souvent, tarde à arriver.

38. D'autres pays membres du Conseil de l'Europe, qui, aujourd'hui peut-être, ne reçoivent que peu ou pas de réfugiés d'Europe centrale ou orientale, ressentiront nécessairement tôt ou tard les effets de leur déplacement. Les demandeurs d'asile d'autres régions du monde, qui autrement auraient été reçus en République Fédérale d'Allemagne, commencent déjà à rechercher d'autres destinations. Vu l'ampleur des changements en

combined with the economic situation in these countries, it would probably be overly optimistic to expect that resulting movements of persons would exclusively remain confined to neighbouring states.

39. Hungary's refugee problem is the direct consequence of the repressive policies of the former Romanian leadership which systematically violated basic human rights and particularly those of the Hungarian and other minorities. Whereas Romanians of Hungarian origin generally wished to integrate, those of other national origins often preferred to move on. There was no great enthusiasm in the West to receive these people, however, with the exception of the occasional Olympic champion. Nor is there a very great willingness to help Hungary look after Romanian refugees on its own territory, despite the very modest request made by UNHCR. Assistance may now also be required to help those refugees that are willing to return to Romania.

40. The arrival of refugees from countries of Central and Eastern Europe, combined with a continuing flow of refugees from other parts of the world, poses a serious challenge to all member states of the Council of Europe. It is clear that the consequences of these arrivals go far beyond the boundaries of the European Community, which, in recent years, seems to have monopolised the problems concerning the movement of persons in Europe.

41. The committee has already expressed itself in favour of a ministerial conference at the level of the Twenty-three on refugee problems in Europe. This idea was warmly supported by Minister Wilms of the Federal Republic of Germany during the Rapporteur's visit to Bonn on 7 November 1989. The work of the Council of Europe on refugees at intergovernmental level has become bogged down because several delegations prefer to wait and see what happens in the European Community. Despite the scale of the problem and the specific competence of the Council of Europe in this field, both statutory and in terms of experience, it is more than five years since the Committee of Ministers adopted a text on refugees (Recommendation No. R (84) 21 on the acquisition by refugees of the nationality of the host country, adopted on 14 November 1984). The replies to recommendations by the Assembly in the same period have been wholly unsatisfactory. It is generally acknowledged by governments that the Council of Europe has an important role to play in the future of East-West relations: the issue of refugees in Europe offers them the possibility to support their opinions by action.

Europe centrale et orientale, auxquels s'ajoute la situation économique dans ces pays, ce serait peut-être témoigner d'un optimisme excessif que de penser que les mouvements des personnes résultant de ces changements affecteront exclusivement les Etats voisins.

39. Le problème des réfugiés en Hongrie est la conséquence directe de la politique de répression menée par les anciens dirigeants roumains qui ont systématiquement violé les droits de l'homme fondamentaux et, en particulier, ceux des minorités hongroises et autres. Alors que les Roumains d'origine hongroise souhaitaient généralement s'intégrer, ceux d'autres origines préféraient souvent aller ailleurs. L'Occident n'était pas très empressé d'accueillir ces personnes, sauf peut-être quand il s'agissait de champions olympiques. Il ne montrait pas non plus beaucoup d'empressement pour aider la Hongrie à accueillir les réfugiés roumains sur son propre territoire, malgré la demande très modeste émise par le HCNUR. Une assistance pourrait maintenant s'avérer aussi nécessaire pour aider ceux des réfugiés qui souhaiteraient retourner en Roumanie.

40. L'arrivée des réfugiés d'Europe centrale et orientale, combinée avec l'afflux permanent de réfugiés d'autres régions du monde, pose un sérieux défi à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il est clair que les conséquences de ces arrivées dépassent largement le cadre de la Communauté européenne qui, durant ces dernières années, semble avoir monopolisé les problèmes relatifs à la circulation des personnes en Europe.

41. La commission s'est déjà exprimée en faveur de la tenue d'une conférence ministérielle au niveau des «Vingt-trois» sur le problème des réfugiés en Europe. Cette idée a reçu l'appui chaleureux du ministre Wilms de la République Fédérale d'Allemagne au cours de la visite du rapporteur à Bonn, le 7 novembre 1989. Les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe concernant les réfugiés se sont enlisées en raison du fait que plusieurs délégations ont préféré attendre de voir ce qui se passait dans la Communauté européenne. Malgré l'ampleur du problème et la compétence spécifique du Conseil de l'Europe en la matière, tant sur le plan statutaire qu'en terme d'expérience, cela fait plus de cinq ans que le Comité des Ministres a adopté un texte sur les réfugiés (Recommandation n° R (84) 21 relative à l'acquisition par les réfugiés de la nationalité du pays d'accueil, adoptée le 14 novembre 1984). Les réponses aux recommandations de l'Assemblée au cours de la même période ont été globalement décevantes. Les gouvernements s'accordent généralement à reconnaître le rôle important du Conseil de l'Europe dans l'avenir des relations Est-Ouest: le problème des réfugiés en Europe leur donne l'occasion de soutenir leurs idées par des actes.

42. Given its position as "applicant member" of the Organisation and its particular refugee problem, Hungary should of course be invited to attend such a conference. Further developments in Eastern Europe might also make other invitations conceivable.

43. In addition, the Hungarian example shows that movements of people can be avoided if minorities are properly treated: the German minority there, for example, does not wish to move to the Federal Republic. Similar policies in other Central and East European countries should be encouraged.

44. The Council of Europe's Social Development Fund, originally created to deal with the problem of European refugees, should be given a more prominent role. In this respect, it is noted with satisfaction that the fund, on 20 December 1989, granted a loan of 600 million Deutschmarks to the Federal Republic of Germany to part-finance a housing programme for refugees of German origin.

See Order No. 445 (1989).

Unanimously adopted by the committee on 18 January 1990.

Members of the committee: MM. Böhm (*Chairman*), Cucò, Atkinson (*Vice-Chairmen*), Altug, Mrs Arnold, Mr Biefnot, Mrs Bourdara (*Alternate: Mr Pahtas*), MM. Brincat, Eisma, Mrs Ekman, Mr Foschi (*Alternate: Parisi*), Mrs Francese, MM. Fuhrmann, Galley, Gassner (*Alternate: Büchel*), Mrs Grøndahl, MM. Grussenmeyer (*Alternate: Worms*), de Hoop Scheffer, Kemppainen (*Alternate: Särkijärvi*), Mrs Luuk, Mr Lyssarides, Lord Mackie of Benshie, MM. Morley, Mota Torres, A. Müller (*Alternate: Flückiger*), Papoulias, Mrs Persson, Mrs Polfer, MM. Romero (*Alternate: Mrs Pla*), Ruffy, Taşçıoğlu, Thorarinsson, Uyttendaele, Vieira Mesquita.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

See 27th Sitting, 1 February 1990 (adoption of the draft recommendation as amended), and Recommendation 1120.

42. Considérant que la Hongrie souhaite devenir membre de l'Organisation et qu'elle est largement confrontée au problème des réfugiés, il serait naturel de l'inviter à une telle conférence. D'autres invitations pourraient d'ailleurs être envisagées en fonction de l'évolution de la situation.

43. En outre, l'exemple hongrois montre que les mouvements de personnes peuvent être évités lorsque les minorités sont traitées correctement: la minorité allemande qui réside dans ce pays, par exemple, ne souhaite pas s'installer en République fédérale. Il faudrait encourager une telle politique dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

44. Le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe, initialement créé pour traiter du problème des réfugiés européens, devrait jouer un rôle plus important. A cet égard, il convient de noter avec satisfaction que le fonds a accordé le 20 décembre 1989 à la République Fédérale d'Allemagne un prêt de 600 millions de deutsche marks pour le financement partiel d'un programme de logements en faveur des réfugiés d'origine allemande.

Voir Directive n° 445 (1989).

Adopté à l'unanimité par la commission le 18 janvier 1990.

Membres de la commission: MM. Böhm (*Président*), Cucò, Atkinson (*Vice-Présidents*), Altug, M^{me} Arnold, M. Biefnot, M^{me} Bourdara (*Remplaçant: M. Pahtas*), MM. Brincat, Eisma, M^{me} Ekman, M. Foschi (*Remplaçant: Parisi*), M^{me} Francese, MM. Fuhrmann, Galley, Gassner (*Remplaçant: Büchel*), M^{me} Grøndahl, MM. Grussenmeyer (*Remplaçant: Worms*), de Hoop Scheffer, Kemppainen (*Remplaçant: Särkijärvi*), M^{me} Luuk, M. Lyssarides, Lord Mackie of Benshie, MM. Morley, Mota Torres, A. Müller (*Remplaçant: Flückiger*), Papoulias, M^{me} Persson, M^{me} Polfer, MM. Romero (*Remplaçant: M^{me} Pla*), Ruffy, Taşçıoğlu, Thorarinsson, Uyttendaele, Vieira Mesquita.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique

Voir 27^e séance, 1^{er} février 1990 (adoption du projet de recommandation amendé), et Recommandation 1120.